

UNE ACTION DU CONTRAT : La préservation des boisements et autres zones humides de la vallée du Tier - par le Conservatoire d'espaces naturels Savoie

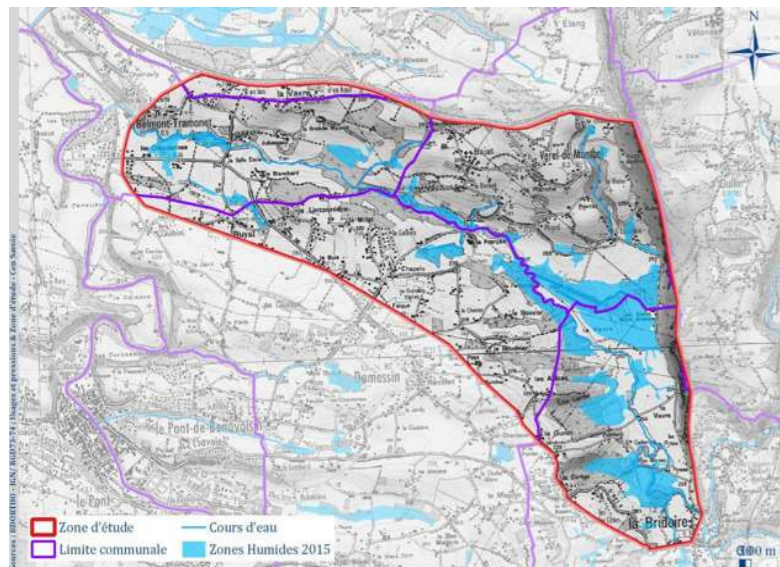
La vallée du Tier compte parmi les sites naturels les plus remarquables de l'Avant pays savoyard, mais aussi du département. Il s'agit d'un ensemble de zones humides de 120 ha, couvert à plus de 50% par des boisements humides, dont le bon état et le bon fonctionnement sont fondamentaux pour assurer un ensemble de services également essentiel pour le fonctionnement de notre société.

De telles zones humides, en contrepartie d'une gestion et d'usages adaptés, peuvent en effet assurer des services de régulation (prévention des inondations, purification de l'eau et de l'air), mais aussi des services à caractère social (qualité paysagère du cadre de vie, élément d'attachement à un territoire, ressourcement physique et mental à travers des activités de pêche, chasse, promenade...).

Ce constat positionne le Conservatoire d'espaces naturels de la Savoie (CEN Savoie), institution agréée par les pouvoirs publics pour ses qualités d'expert et d'animateur, comme porteur d'un projet de préservation à la hauteur de ces enjeux.

Assembleur de compétences et de moyens, le CEN Savoie conduit son action en partenariat étroit avec les communes de Belmont-Tramonet, Vérel-de-Montbel, Domessin et La Bridoire qui, avec les propriétaires et usagers, comptent parmi les premiers acteurs concernés par ce projet.

Depuis 2016, le CEN a souhaité centrer ce projet sur les boisements humides ; il a confié à la SAFER Auvergne-Rhône-Alpes une enquête auprès de plus de 100 propriétaires sur une surface de 102 hectares en boisement naturel, de part et d'autre du cours d'eau. Grâce à l'adhésion d'un certain nombre de propriétaires à la démarche proposée, 13 hectares de boisements humides pourront être acquis en vue de leur conservation sur le long terme !



Les zones humides de la vallée du Tier

COMPÉTENCE GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Les lois MAPTAM du 27 janvier 2014 et NOTRe du 7 août 2015 ont mis en place une **nouvelle compétence obligatoire GEMAPI confiée au 1er janvier 2018 aux EPCI à Fiscalité Propre** (Communautés de communes, d'Agglomération, ...) en lieu et place des communes avec possibilité de la déléguer ou de la transférer à un syndicat mixte comme le SIAGA.

Cette compétence GEMAPI est définie par l'article L.211-7 du Code de l'Environnement et regroupe 4 missions obligatoires :

- 1° : L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- 2° : L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, ou à ce plan d'eau
- 5° : La défense contre les inondations et contre la mer
- 8° : La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Cette réforme permet :

- Une clarification des compétences
- Une structuration de la maîtrise d'ouvrage à une échelle hydrographique cohérente (le bassin versant)
- Une coordination des politiques d'urbanisme / prévention des inondations / gestion des milieux aquatiques
- Une clarification vis-à-vis des ouvrages de protection contre les inondations.

Par contre elle ne modifie pas les droits et devoirs des propriétaires riverains ainsi que les pouvoirs de police du Maire.

La loi a également donné la possibilité aux EPCI-FP de mettre en place une taxe pour le financement de cette compétence (taxe facultative, plafonnée à un équivalent de 40€/hab/an et affectée).

Le SIAGA s'engage pour 2018...

Les réflexions et la concertation portées par le SIAGA depuis 2015 avec les EPCI autour de cette prise de compétence ont permis d'élaborer un schéma d'organisation qui apparaît le plus pertinent et le plus efficace pour répondre aux enjeux de demain sur le bassin versant.

Les EPCI ont souhaité que le SIAGA continue d'**exercer les missions de la compétence GEMAPI** et les missions associées **à l'échelle du bassin versant permettant ainsi de poursuivre et renforcer une politique de gestion du grand cycle de l'eau rationnelle et mutualisée autour d'un principe affirmé de solidarité amont-aval.**

Au 1er janvier 2018, les 5 EPCI-FP intégreront le SIAGA en lieu et place des 41 communes actuellement membres.

Par ailleurs, les EPCI-FP ont fait part de leur volonté d'étendre le périmètre du syndicat à 2 bassins versants : la Bièvre et le Truisson / Rieu.

Courant 2018, les statuts du SIAGA évolueront afin de prendre en compte ces évolutions et la modification du périmètre.

GUIERS AIGUEBELETTE

Bulletin de liaison, Décembre 2017



15

- Synthèse des travaux 2017
- Exemple de préservation d'une zone humide
- Compétence GEMAPI

LE MOT DU PRESIDENT

Je vous invite à découvrir le nouveau numéro de notre bulletin de liaison Guiers – Aiguebelette. Vous y découvrirez les travaux effectués par le SIAGA en 2017 et plus particulièrement les actions de restauration morpho-écologique du Guiers mort dans la traversée de St Laurent du Pont. Ces actions, inscrites au Contrat de bassin Guiers-Aiguebelette, ont démarré dès 2015 pour les phases d'études et dès 2016 pour les premières tranches de travaux. Elles permettent de répondre à un double objectif de restauration des milieux aquatiques, de la continuité écologique et d'amélioration de l'hydraulicité.

Outre la poursuite des travaux sur les cours d'eau, l'année 2018 sera également marquée par l'évolution du SIAGA en syndicat mixte avec la mise en œuvre de la compétence GEMAPI.

Gérard BLONDON, Président du SIAGA



Directeur de publication :
Gérard BLONDON
Création :
Aurélien VILLARD

Syndicat Interdépartemental d'Aménagement
du Guiers et de ses Affluents
27 Avenue Gabriel Pravaz
38480 PONT DE BEAUVOISIN
Tel : 04 76 37 26 26
Email : contact@guiers-siaga.fr
ww.guiers-siaga.fr / Facebook @GuiersSIAGA

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Guiers et de ses Affluents

LES TRAVAUX EFFECTUES EN 2017 SUR LE BASSIN VERSANT DU GUIERS

Le contrat de bassin Guiers-Aiguebelette - Engagé fin 2012 pour une durée de 7 ans, il se traduit par un programme d'actions visant à préserver et restaurer les milieux aquatiques et leurs zones humides associées. Ces actions, soutenues financièrement par l'Agence de l'eau, la Région, les Départements de Savoie et d'Isère et les communes du bassin versant, sont portées par 45 maîtres d'ouvrage. En tant qu'animateur du contrat, le SIAGA assure la coordination des actions menées, en lien avec les collectivités, les financeurs et les porteurs de projets. Il est également maître d'ouvrage de plusieurs actions de préservation et restauration des milieux

Ce contrat permet la construction de stations d'épuration, l'entretien des berges de cours d'eau, la lutte contre les espèces végétales invasives, la gestion de milieux naturels remarquables ainsi que la mise en place de chantiers plus conséquents. Voici les travaux réalisés par le SIAGA en 2017.

GUIERS MORT Travaux de restauration

DUREE DES TRAVAUX: 3 ans
COUT TOTAL : 2 400 000€

Débutés en 2016, ces travaux géomorphologiques ont permis de restaurer la continuité écologique (transit de la faune) dans le bourg de Saint Laurent du Pont (38) tout en limitant les risques d'inondations. Certains seuils, infranchissables par les poissons, ont été supprimés ou aménagés. Ces arasements permettent également d'abaisser le lit de la rivière jusqu'à plus d'un mètre, limitant les risques futurs de crues du Guiers. Au total ce sont 4 seuils qui ont été dérasés, 2 équipés d'une rampe en enrochements et un dernier équipé d'un contre-seuil.

Avant chaque travaux des pêches de sauvegarde ont été effectuées. Ces pêches permettent de prélever l'intégralité des poissons sur un linéaire défini avant que les travaux ne débutent. Les poissons ont été réintroduits dans la rivière, en amont ou en aval du secteur des travaux. Cette étape limite le risque de mortalité.



Travaux Guiers mort

Comme chaque année, 3 équipes de salariés en insertion sont chargées de l'entretien de la végétation des berges des cours d'eau. Ces équipes interviennent grâce à une Déclaration d'Intérêt Général en substitution aux propriétaires riverains.

ENTRETIEN DE LA VEGETATION

Le SIAGA réalise l'entretien de 130 km de cours d'eau avec une moyenne de 45 km entretenus par an.

Ces équipes retirent les embâcles qui obstruent l'écoulement de l'eau, élaguent ou coupent les arbres menaçants et dépérissants, plantent des essences arbustives autochtones du Guiers et peuvent réaliser certains travaux de génie végétal.

Fortement touché par des pluies diluviennes en 2014, le Malafossant est un affluent du Guiers situé sur la Commune de St Jean d'Avelanne (38).

MALAFOSSANT

Une partie des berges du cours d'eau a été fortement érodée. Le SIAGA a pris en charge la mise en oeuvre des travaux achevés en Juin 2017.

Ces travaux ont permis de conforter les berges et de créer une rampe en enrochements facilitant la remontée du poisson et freiner l'écoulement de l'eau.

GUIERS VIF Arasement partiel du seuil BAFFERT

DUREE DES TRAVAUX : 3 semaines
COUT TOTAL : 36 000€

Sur le Guiers vif un aménagement a été modifié: La suppression d'une partie du seuil Baffert.

Ce seuil en enrochements a été supprimé depuis la rive droite jusqu'au milieu du lit de la rivière. La dynamique du cours d'eau a été améliorée et la franchissabilité par les poissons rendue possible (pente de 3%). En amont, la berge en rive gauche a été confortée et des travaux de diversification des habitats ont été créés.



Confluence avec le Rhône
Saint-Genix-sur-Guiers



Confluence Guiers-Tiers, CC Val-Guiers
Pont-de-Beauvoisin

Lac d'Aiguebelette

Le Tiers

Gorges de Chailles



Les Echelles
Entre-deux-Guiers
Confluence Guiers vif / Guiers mort

Saint-Laurent-du-Pont

Gorges du Guiers vif

Saint-Pierre-d'Entremont

Gorges du Guiers mort

Merdaret Herrétang



Tourbières de l'Herrétang

5km

L'Ainan

COUPE LONGITUDINALE DU GUIERS ET DE SES PRINCIPAUX AFFLUENTS



Source du Guiers Mort

ALTITUDE

1400m



Source du Guiers Vif

1200m

1000m

800m

600m

400m

200m

DISTANCE PARCOURUE

50km

45km

40km

35km

30km

20km

15km

10km